

Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Me Sylvie Champagne, directrice du SOAJ
DATE : 17 juillet 2019
OBJET : Révision du Mandat du Comité accès à la justice

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>Le Conseil d'administration a demandé au Comité sur l'accès à la justice de revoir son mandat afin de mieux circonscrire ses travaux.</p> <p>En décembre 2018, le Comité sur l'accès à la justice a proposé un projet de mandat, qui se lit comme suit :</p> <p>Mandat du Comité sur l'accès à la justice</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseille le Conseil d'administration du Barreau sur les priorités à adopter en matière d'accès à la justice;- Suit et analyse l'action gouvernementale, la législation et les nouvelles initiatives en matière d'accès à la justice, en collaboration avec le SOAJ et les autres comités aviseurs. <p>Le Conseil d'administration a demandé de revoir le deuxième volet afin de ne pas dédoubler les travaux du Comité et les autres comités du SOAJ.</p> <p>Le Comité souhaite également qu'il soit autorisé à tenir des réunions à tous les deux mois afin de travailler sur les priorités qui seront établies par le CA. Il estime que quatre réunions par année est insuffisant pour faire avancer ce dossier important de l'accès à la justice.</p>

2	Recommandation ou résolution proposée
	<p>Il est proposé au Conseil d'administration d'octroyer au Comité sur l'accès à la justice le mandat suivant :</p> <p>Mandat du Comité sur l'accès à la justice</p>

¹ Cette section tient en compte les impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

- Conseille le Conseil d'administration du Barreau sur les priorités à adopter en matière d'accès à la justice;

-Travaille sur les projets priorisés par le Conseil d'administration et lorsque requis, en étroite collaboration avec les autres comités du SOAJ.

D'autoriser le Comité à tenir des réunions à tous les deux mois afin de travailler sur les priorités qui seront établies par le CA

3 Autres éléments pertinents, le cas échéant

3.1 Impacts financiers : N.A.

3.2 Consultations effectuées : Comité sur l'accès à la justice

3.3 Documents joints : Liste des projets prioritaires

LISTE DES PROJETS PRIORITAIRES

2019-2020

Le Comité sur l'accès à la justice souhaite soumettre les projets identifiés prioritaires pour l'exercice 2019-2020. Ils sont listés par ordre de priorité :

1) Régie du logement

Des réformes majeures sont nécessaires pour la Régie du logement du Québec. Le projet de loi 16 visant notamment la Régie du logement semble un bon levier pour amorcer les travaux.

2) Simplification de la procédure civile : s'inspirer du fonctionnement des petites créances

L'accès à la justice passe-t-il par une simplification de la procédure civile au-delà de celle déjà entreprise par l'introduction du Nouveau Code de procédure civile? L'exemple probant du fonctionnement de la Division des petites créances de la Cour du Québec pourrait servir de base à une réflexion élargie pour assurer au citoyen un passage plus aisé à travers le système de justice. Dans le contexte où de plus en plus de justiciables se représentent seuls devant les tribunaux - plus de 55% d'entre eux selon les estimations du Ministère de la Justice du Québec, il y aurait lieu d'explorer les possibilités qui s'offrent au législateur en cette matière.

3) Médiation obligatoire : étude exploratoire

Un projet pilote de médiation obligatoire a actuellement cours à la Division des petites créances de la Cour du Québec pour tout litige opposant un consommateur à un commerçant. Il appert que les résultats obtenus à ce jour sont fort prometteurs. Y-a-t-il lieu d'étendre cette pratique à d'autres juridictions? On peut considérer que cette question mérite analyse, et le Comité sur l'accès à la justice se propose pour s'y pencher.

4) Les initiatives mises en place concernant la réalisation des objectifs de développement de la justice

Le Comité devrait suivre les travaux du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale afin de proposer au Conseil d'administration de participer à certaines initiatives sur le plan québécois et national.¹

5) Proposition de l'honorable Louise Otis d'imposer un tarif d'utilisation des tribunaux aux entreprises et aux mieux nantis

L'honorable Louise Otis, ex-juge à la Cour d'appel du Québec, dont la feuille de route est marquée par des solutions innovantes pour favoriser un meilleur accès à la justice, milite ouvertement pour l'imposition d'un tarif aux entreprises et aux mieux nantis pour leur utilisation du système de justice, dont les bénéfices seraient réinvestis dans l'accès à la justice pour les plus vulnérables (voir ici : <https://ici.radio-canada.ca/tele/24-60/site/episodes/405374/pension-alimentaire-tableaux-chagall-david>) . Les effets escomptés seraient de deux ordres. D'abord, un tel tarif aurait le potentiel de refréner certaines velléités procédurales superflues destinées à épuiser financièrement son adversaire, engorgeant du même coup les tribunaux au détriment des autres justiciables. Puis, l'argent tiré de cette mesure serait administré de manière à financer des initiatives d'accès à la justice visant à venir en aide aux justiciables incapables de financer la défense de leurs droits (entre 70 et 90% d'entre eux, selon plusieurs études).

Ainsi, des millions de dollars pourraient être réinvestis à chaque année pour assurer un meilleur accès à la justice au Québec.

1

http://www.justicedevelopmentgoals.ca/sites/default/files/objectifs_de_developpement_en_matiere_de_justice_au_canada_-_2017.pdf.